

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

|                     |                  |                                     |      |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|------|
| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de membres en exercice       | = 19 |
| 14/04/2026          | 14/04/2026       | Présents à l'ouverture de la séance | = 16 |
|                     |                  | Votants la présente délibération    | = 18 |

L'an deux mil vingt-six, le Lundi vingt avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Willy AUBERT, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER,

Absentes excusées : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Anne-Sophie COUDERC, (pouvoir donné à Suzy DIEUL), Ludivine ENGOULVENT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BRAULT

Formant la majorité des membres en exercice

### Délibération N° 20.04.2026-8

#### 8°) Désignation du correspondant « Défense » pour la Préfecture :

Monsieur Le Maire informe que le correspondant « Défense » remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Sa mission d'information s'exerce dans 4 domaines essentiels :

- l'actualité défense (les activités)
- le parcours de citoyenneté
- la réserve militaire
- le devoir de mémoire et la reconnaissance

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, désigne à l'unanimité Monsieur Lionel HUBERT en qualité de correspondant « Défense » pour la Commune de Louplande.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le  
le  
et de l'affichage en lieu public le 23 avril 2026

pour copie conforme  
Louplande, le 23 avril 2026  
Suivent les signatures au registre  
Le Maire,

Le secrétaire de séance :  
Jean-Philippe BRAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260420-20042026-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

